

ANNEXE 6 - 1

PROPOSITION DE DELIBERATIONS A ADOPTER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SPI DU 31 JANVIER 2023

Vu la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2^{ème} semestre 2022 fixée le mardi 31 janvier 2023 à 19 heures envoyée par la SPI dans le délai légal, laquelle contient l'ordre du jour ainsi que toutes les annexes utiles ;

Vu l'ordre du jour comprenant :

- 1. Plan stratégique 2020-2022 - Clôture (Annexe 1)*
- 2. Plan stratégique 2023-2025 (Annexe 2)*
- 3. Démissions et nominations d'Administrateurs (le cas échéant)*
- 4. ROI (Règlement d'ordre intérieur) Assemblée générale (Annexe 3)*
- 5. Création d'une filiale publique SPI – Un nouvel outil pour répondre aux enjeux de la transition énergétique (Annexe 4)*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L 1523 – 13 ;

Le Conseil communal/Conseil provincial/Conseil de l'action sociale/Conseil d'Administration décide :

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

- 1. d'approuver la clôture du plan stratégique de SPI pour les années 2020-2022 reprise en annexe 1*

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

- 2. d'approuver le plan stratégique suivant pour les années 2023-2025 repris en annexe 2*

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

- 3. d'approuver le ROI (Règlement d'ordre intérieur) de l'Assemblée générale repris en annexe 3*

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

4. *d'approuver la création d'une filiale publique SPI – Un nouvel outil pour répondre aux enjeux de la transition énergétique reprise en annexe 4*

ANNEXE 6 - 2

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SPI DU 31 JANVIER 2023

Vu la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2^{ème} semestre 2022 fixée le mardi 31 janvier 2023 à 20 heures envoyée par la SPI dans le délai légal, laquelle contient l'ordre du jour ainsi que toutes les annexes utiles ;

Vu l'ordre du jour comprenant :

- 1. Rapport spécial du Conseil d'Administration sur la modification de l'objet, des buts, de la finalité et des valeurs (article 6 :86 du Code des sociétés et des associations)*
- 2. Modifications statutaires (articles 3, 4, 8, 9, 21 et 35)*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L 1523 - 13 ;

Le Conseil communal/Conseil provincial/Conseil de l'action sociale/Conseil d'Administration décide :

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

- 1. d'approuver le rapport spécial du Conseil d'Administration sur la modification de l'objet, des buts, de la finalité et des valeurs (article 6 :86 du Code des sociétés et des associations) repris en annexe 5*

A l'unanimité/par ___ voix, contre ___ et ___ abstentions :

- 2. d'approuver les modifications statutaires (articles 3, 4, 8, 9, 21 et 35) reprises en annexe 5*